

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE L'AIN

VILLE DE TRÉVOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice : 29
Présents : 27
Votants : 29

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE VINGT SEPT MARS, à DIX-NEUF HEURES QUINZE, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Nathanaël DUFFIT MENARD, Maire

PRESENTS : DUFFIT-MENARD Nathanaël, CAMUS Emilie, LASSERRE Adrien, LEGHNIDER Amina, BOULAY Lionnel, CHEKKI Vanessa, CHOLLET-GARNIER Flavie, VAULPRÉ Fabrice, DEBONO Coraline, NOYER Guillaume, VERRI Rabia, RAVOUX Claude, PERINET Alice, IGLESIS Thomas, MICHAUD Florence, GAREL Kévin, BAUDUIN Louanne, BENITAH Clément, CANDILLON Margaux, NICOT Rodolphe, BRION Benjamin, Florian AGUETTAZ, IACOVELLI Agathe, GROSSAT Thierry, RUSSO David, BIDAULT Denis, MACHADO BORGES Anabela.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Patrick CHARRONDIERE à Adrien LASSERRE, Claire TOURNIER à Emilie CAMUS

ABSENT(S) : /

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, CANDILLON Margaux ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

2026 27 03 DG 027 FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le maire expose que, conformément à l'article L2122-2 du CGCT, le conseil municipal doit se prononcer préalablement à l'élection des adjoints au maire, sur le nombre d'adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal (soit 8) ;

Le Maire propose de fixer ce nombre à 8.

Vu l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 6 abstentions (AGUETTAZ Florian, IACOVELLI Agathe, GROSSAT Thierry, RUSSO David, BIDAULT Denis, MACHADO BORGES Anabela)

FIXE à 8 le nombre d'adjoints au maire

En mairie, le 27 mars 2026

Acte publié le 27 mars 2026

Le Secrétaire de Séance,
CANDILLON Margaux




Pour extrait conforme

Le Maire,
Nathanaël DUFFIT MENARD

